

Monsieur le Directeur Académique,

Dans le cadre de la mobilité des enseignants du 1^{er} degré, à l'issue la phase des permutations informatisées les enseignants qui n'ont pas obtenu satisfaction peuvent demander à participer au mouvement complémentaire par ineat / exeat.

De nombreux collègues sont dans l'attente de la circulaire départementale précisant les modalités de l'organisation de ce mouvement complémentaire dans les Pyrénées Atlantiques.

Nous vous alertons sur la nécessité de la faire paraître rapidement afin de permettre aux enseignants concernés de respecter les délais imposés dans les autres départements.

En effet la grande majorité des départements en particulier ceux de l'Académie de Bordeaux ont déjà publié cette circulaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations distinguées.

Les élus du SE-UNSA 64 à la CAPD.